



Recouvrement caution solidaire par la banque

Par **ursy**, le **01/08/2015 à 12:34**

Bonjour,
Ma société est en liquidation judiciaire, hors je suis caution solidaire au niveau de la banque sur 2 prêts pour l'achat du fond de commerce, sur le découvert de 10 000€ et sur un prêt de trésorerie de 8 000€
La banque vient de m'envoyer un 1er recommandé suite aux échéances de prêt non payées, et me demande de régler sous 7 jours chose que je ne peux pas.
Peut elle le faire alors que la liquidation n'est pas encore finie?
Comment négocier avec elle pour n'avoir à ma charge que le montant des dettes à hauteur des 49%, puisque c'est le pourcentage de mes parts sociales.

Par **moisse**, le **01/08/2015 à 21:12**

Bonsoir,
C'est le défaut de paiement qui permet à la banque de se retourner vers la caution.
Il n'y a pas grand chose à négocier, votre garantie s'établit à hauteur de vos engagements.

Par **ursy**, le **05/08/2015 à 12:37**

Donc pas de solution d'après toi ?
Pourtant le gérant de cette SARL en liquidation vient de réouvrir un autre établissement qui a à l'identique la même activité.
Pourquoi alors un dépôt de bilan?

Par **moisse**, le **05/08/2015** à **13:36**

Je ne peux pas répondre à ce genre de question.
Une mésaventure, perte d'un gros client, un défaut de paiement ont pu précipiter la, perte de et établissement sans faute de gestion.
Vous avez cautionné des emprunts, le banquier va donc rechercher dans les cautions celle qui lui semblera la plus solvable.